



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 04 décembre 2025**

Publié le : 15/12/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET

Etaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 30 - Forêts communales - Programme et destination des coupes de bois - Programme des travaux de gestion forestière - Année 2026

Délibération n° 008151

**Forêts communales - Programme et destination des coupes de bois -
Programme des travaux de gestion forestière - Année 2026**

Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	18/11/25	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre de l'aménagement forestier 2020-2039 encadrant la gestion des forêts communales de Chailluz, d'Aglans et des collines bisontines, l'Office National des Forêts présente une proposition d'assiette des coupes et de programme de travaux forestiers pour l'exercice 2026.

Le programme de coupes 2026 est centré sur des coupes d'éclaircie dans les jeunes peuplements, d'amélioration et de régénération dans les peuplements feuillus, et sur l'avancée de parquets de régénération dans les peuplements résineux sensibles au changement climatique. Une part importante du volume de bois résineux qui sera récolté est destinée à des projets de construction et rénovation portés par la Ville de Besançon.

Le programme de travaux de gestion forestière concerne quant à lui des travaux sylvicoles sur les parcelles en régénération naturelle ou en plantation, ainsi que des travaux d'entretien du réseau de routes forestières et des limites parcellaires.

Dans le cadre de l'aménagement forestier 2020-2039 encadrant la gestion des forêts communales de Chailluz, d'Aglans et des collines bisontines, l'Office National des Forêts propose l'assiette des coupes et le programme de travaux forestiers pour l'exercice 2026 construit avec le service forêts et boisements urbains de la ville.

1. Programme et destination des coupes de bois marquées ou à marquer

1.1. Parcelles retenues pour l'assiette des coupes 2026

Le programme de coupes 2026 est marqué par :

- Pour les peuplements feuillus :

- Des éclaircies dans les jeunes peuplements (16 ha) visant à réduire la densité en prélevant les arbres mal conformés au profit de tiges d'avenir. Les arbres étant de petite dimension, le bois sera valorisé en bois énergie.
- Des coupes d'amélioration (43 ha) visant à prélever les arbres les moins bien conformés en faveur des plus beaux sujets. Les grumes de bonne qualité seront valorisées en bois d'œuvre ; les branchages et petites tiges seront destinés au bois énergie ou bois d'industrie.
- Des coupes de régénération (35 ha). Les arbres seront prélevés afin d'apporter de la lumière au sol en faveur de la régénération naturelle. Les zones de vide pourront être complétées par des plantations.
- L'ouverture de cloisonnements préalable à l'exploitation des parcelles (11 ha), afin de canaliser la circulation des engins sur ces parcelles au sol particulièrement sensible au tassement.

- Pour les peuplements résineux :

- Une coupe d'amélioration (1 ha) sur une parcelle du bois d'Aglans à la Vèze.
- Des coupes de régénération (16 ha) sur le massif de Chailluz, ainsi que sur le bois d'Aglans à La Vèze.
- L'ouverture d'un parquet de régénération (2 ha) dans le canton des acacias à Chailluz. Cette création de parquet s'inscrit, dans le cadre de la conversion du

canton en peuplements feuillus (axe fort de l'aménagement en cours). A noter que le produit de coupe de ce parquet est destiné à la fourniture de bois local

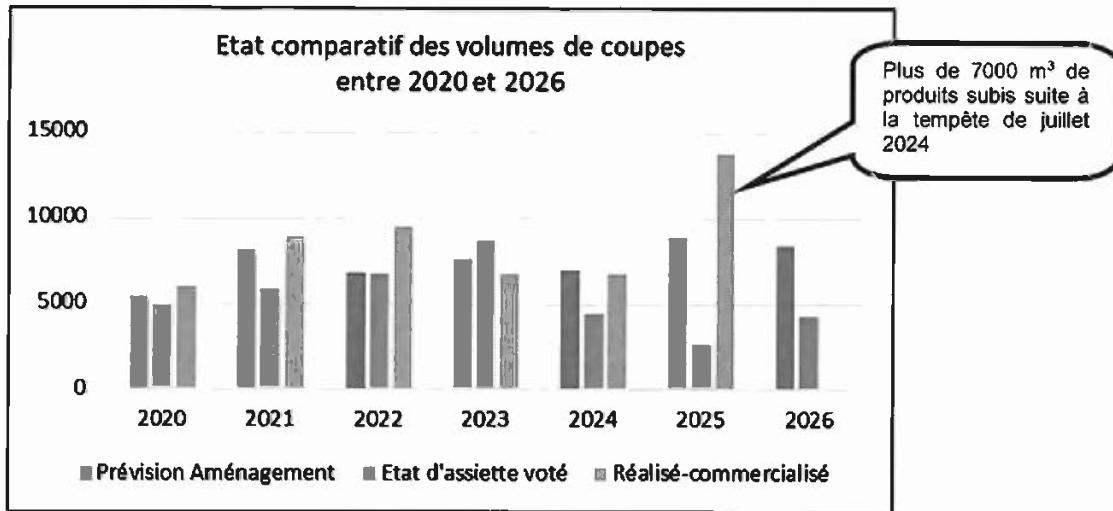
- Pour l'opération bâtimenteraire de l'école Vieilles Perrières.

Les parcelles et destinations ainsi retenues sont les suivantes (*carte et tableau en annexe*) :

- **Vente de bois en bloc et sur pieds issus des parcelles feuillues :**
 - Bois d'Aglans : parcelles 402 et 438 pour une première éclaircie, parcelle 423 pour une deuxième éclaircie.
- **Vente de bois façonnés en bord de route issus de parcelles feuillues :**
 - Forêt de Chailluz :
 - Parcelles 18, 45, 78, 123 et 151 pour des coupes de premières et deuxièmes éclaircies.
 - Parcelles 17, 103, 116, 150, 160, pour des coupes d'amélioration. La parcelle 103 présente quelques arbres déperissants qui seront prélevés (amélioration sanitaire).
 - Parcelles 43, 77, 96, 115, 130 pour des coupes de régénération (coupe de relevé de couvert en parcelles 77, 96 et 130, coupe d'ensemencement en parcelle 115, coupe secondaire et définitive en parcelle 43).
 - Colline de Bregille :
 - Parcelle 301 pour l'ouverture de cloisonnements.
 - Bois d'Aglans :
 - Parcelles 415, 425, 431 pour des coupes d'amélioration. La parcelle 431 est l'objet d'une coupe d'amélioration préparatoire à une régénération future.
 - Parcelle 422 pour une coupe de régénération (coupe d'ensemencement).
- **Vente de bois façonnés en bord de route issus de parcelles résineuses :**
 - Forêt de Chailluz (canton des Acacias) :
 - Parcelles 2 et 14 pour une coupe de régénération (coupe d'ensemencement)
 - Parcelle 6 pour une coupe définitive, destinée à la conversion future en feuillus.
 - Bois d'Aglans :
 - Parcelle 405 pour une coupe d'amélioration.
 - Parcelles 403 et 423 pour une coupe de régénération (coupe d'ensemencement)

L'ensemble de ces coupes représente une surface totale à parcourir d'environ 124 ha, pour un volume prévisionnel calculé à partir de l'aménagement forestier d'environ 2 277 m³ de bois feuillus et 2 002 m³ de bois résineux. Ce volume est donné à titre indicatif et pourra être amené à évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution observée des déperissements.

Par rapport au programme prévisionnel figurant dans l'aménagement forestier 2020-2039, le volume de bois feuillus à récolter est inférieur d'environ 3500 m³ du fait des déperissements entamant pour partie le capital sur pied à récolter. Parallèlement, le volume de bois résineux à récolter est inférieur d'environ 500 m³ à la prévision de l'aménagement.



Nota : Près de 39 % des produits commercialisés sur la période sont issus de coupes subies (sanitaire ou sécurisation).

Ce programme de coupes 2026 porte par ailleurs la surface des parquets ouverts pour la transformation du canton des Acacias à 35.08 ha, soit une situation conforme à la surface prévisionnelle inscrite à l'aménagement sur la période 2020-2026.

A noter que les parquets à créer sur les parcelles 2 et 14 seront mis en œuvre dans le cadre d'une coupe de régénération et non une coupe définitive. Cette approche nouvelle de conversion, présente l'avantage de maintenir l'ambiance forestière, d'engager l'acquisition d'une régénération naturelle en feuillus, de limiter l'impact du vent sur les lisières de coupes, de limiter l'impact paysager pour le public.

En contrepartie, cette approche conduit à deux à trois passages dans le parquet pour réaliser la totalité de la conversion du peuplement en feuillus et tels que prévus à l'aménagement.

1.2. Modes de vente

Les principaux modes de vente des produits forestiers sont : les adjudications générales de l'Office National des Forêts, les consultations et les contrats d'approvisionnement.

Le choix des modes de vente visera à favoriser la filière bois locale, notamment en augmentant la part des ventes par consultations et des contrats d'approvisionnement (acheteurs et transformateurs locaux).

Certains des produits forestiers sont ainsi susceptibles de faire l'objet d'une vente par contrat d'approvisionnement : le bois énergie, une partie du bois façonné de résineux et le bois d'œuvre de feuillus (hêtre, frêne, chêne et feuillus divers).

Dans ce cas, ces contrats seront passés, pour le compte de la Ville de Besançon, par l'Office National des Forêts. En application de l'article L. 144.1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure les contrats de vente, sous réserve de l'accord préalable du représentant de la commune. Le contrat de vente sera conclu en application de l'article L. 144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Besançon la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au versement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées. Pour mener à bien ces opérations, des missions d'assistance seront confiées à l'ONF.

Utilisation des bois des forêts communales dans les projets de construction de la Ville

Les coupes de résineux issus de l'ouverture de parquets de régénération dans le canton des Acacias sont en grande partie destinées à fournir en bois les projets de construction et rénovation scolaires portés par la ville.

La mise à disposition des bois est faite en bord de route via une vente de gré à gré aux entreprises titulaires des marchés de construction / rénovation, qui se chargent en suite d'assurer la transformation et la traçabilité des lots de bois.

A ce jour, trois opérations ont été fournies en bois local dans le cadre de cette démarche, pour un volume total de 2 632 m³ de bois brut :

- rénovation et extension du gymnase Diderot (phases 1 et 2 du programme de construction),
- rénovation de la crèche des Orchamps,
- rénovation de l'école Paul Bert,

En 2026, des projets « bois locaux » seront travaillés, parmi lesquels le programme bâimentaire du groupe scolaire Vieilles Perrières.

Toutes les recettes seront imputées au budget de fonctionnement des forêts communales de l'exercice courant.

1.3. Parcelles ajournées

Aucune coupe proposée par l'ONF dans le cadre de ce programme de coupes 2026 ne fait l'objet d'un ajournement.

2. Programme de travaux de gestion forestière

Dans le cadre de l'aménagement forestier des forêts communales de Besançon approuvé en conseil municipal du 9 octobre 2020, le programme des travaux de gestion forestière à exécuter en 2026 a été établi par l'Office National des Forêts et le Service Forêts et Boisements Urbains de la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts (*tableau en annexe*).

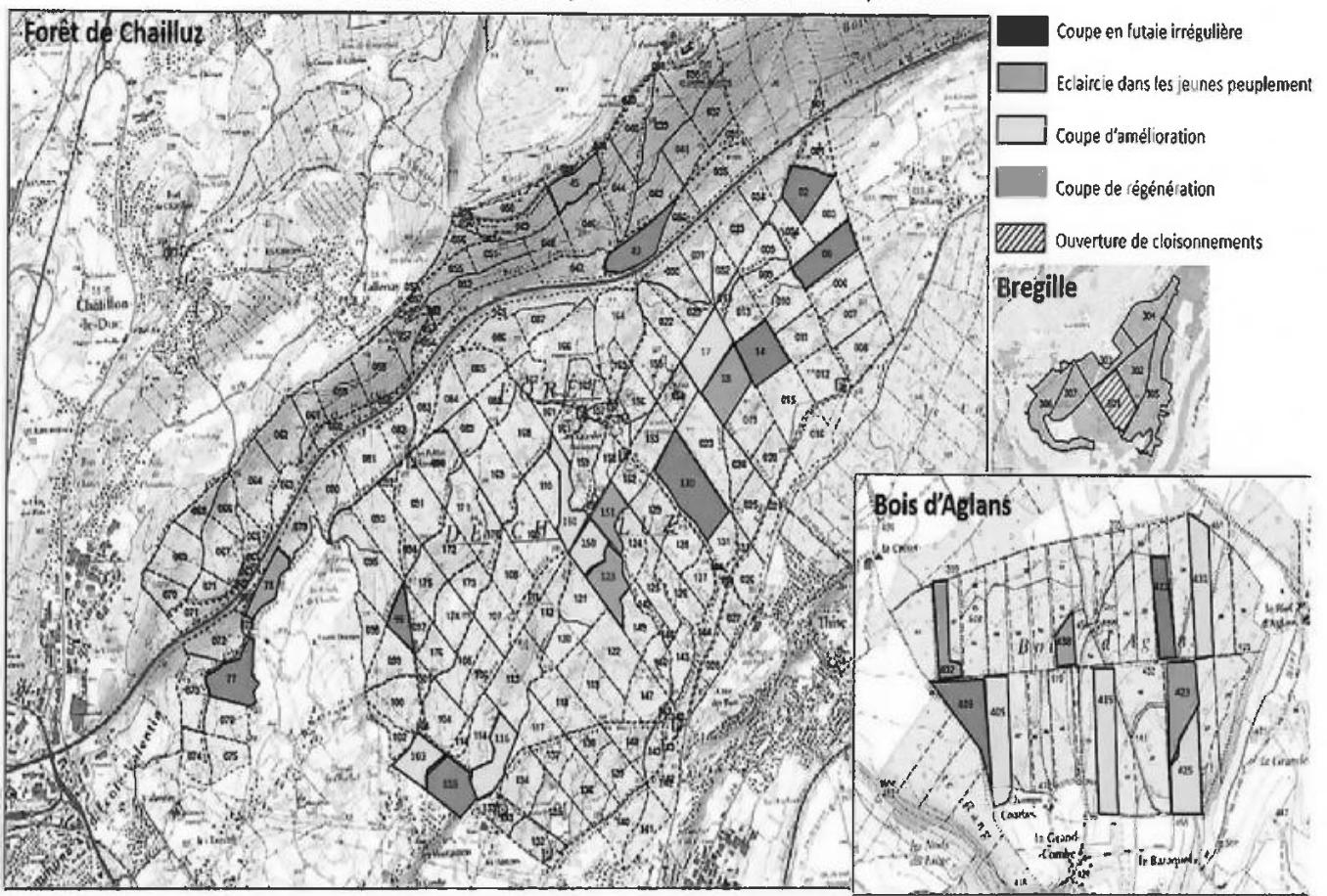
Les travaux sylvicoles proposés concernent :

- La préparation et réalisation d'une régénération par plantation d'essences feuillues sur 1 ha,
- La préparation à la régénération naturelle d'essences feuillues sur 28 ha,
- Le suivi de la régénération dans les parcelles en renouvellement (*carte en annexe*) :
 - o Le dégagement de régénération naturelle feuillue sur 41 ha
 - o Le dégagement de plantations de moins de 15 ans sur 26 ha
 - o Le nettoiemnt-dépressage de jeunes peuplements feuillus sur 4 ha
- L'entretien du réseau de desserte forestière : routes empierrées, lisières et accotements,
- L'ouverture et l'entretien de cloisonnements,
- L'entretien de limites parcellaires (32.5 km).

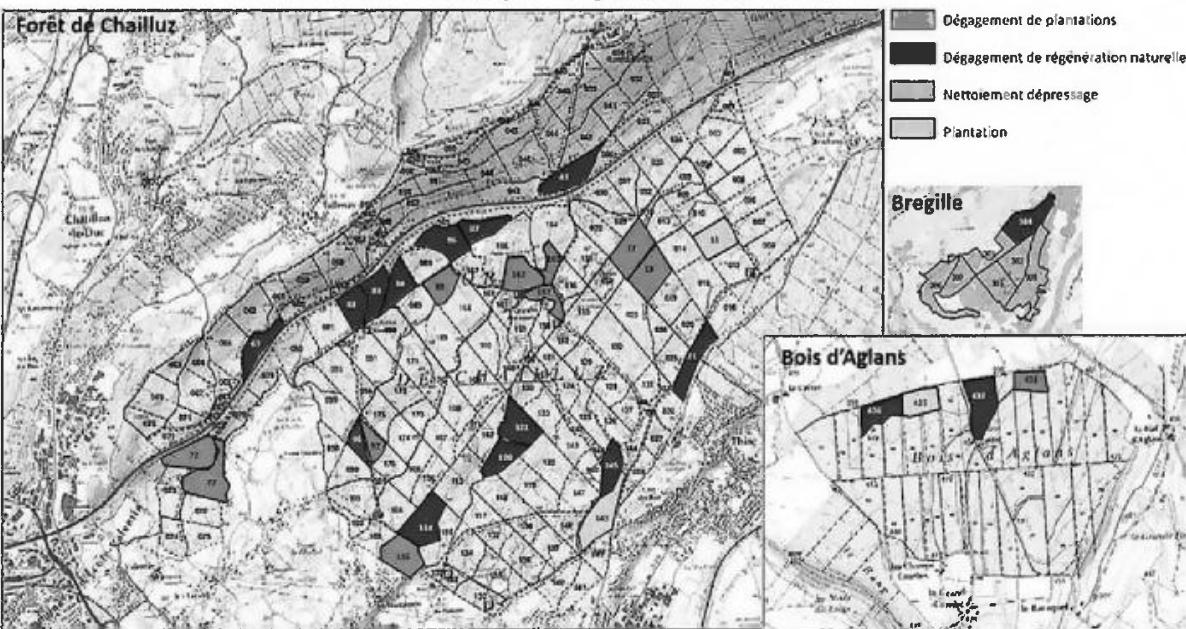
Les travaux sylvicoles seront confiés :

- Aux entreprises privées pour un montant estimé à 36 000 € HT,
- Au CFPPA de Chateaufarine par voie de convention établie dans l'année courante,
- À la régie municipale pour environ 2 300 heures de travail.

Forêt communale de Besançon – Etat d'assiette des coupes 2026



Forêt communale de Besançon – Programme de travaux 2026



A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de coupes et le programme de travaux de gestion forestière 2026,
- autorise le cas échéant, Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, toutes pièces afférentes aux différents modes de vente,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir tout ou partie du programme de travaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Claudine CAULET
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

Office National des Forêts	Destinataire
AGENCE TERRITORIALE DE BESANCON UT BESANCON 14, rue Plançon 25010 BESANCON Tél : 03 81 61 07 41	COMMUNE de BESANCON 2 Rue Megevand 25034 BESANCON CEDEX

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

Pour information, toutes les prestations de travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisées au profit d'exploitants agricoles d'ici le 31 décembre 2025 se verront appliquer le taux réduit de TVA (10 %).

En cas de réalisation des prestations à partir du 1er janvier 2026 et selon la réglementation en vigueur, le taux de TVA appliqué sera de 20 % (en métropole). Toutefois, ce taux peut évoluer dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Création d'une route forestière empierrée Localisation : RF des Dupeux (aménagement DES2)=0,58 Chemin des Plaines=1,9km D486 p15=0,45km	2,93	KM		I
<input type="checkbox"/> Réfection généralisée de route revêtue Localisation : RF Acacia=0,9km RF Chêne de Notre-Dame=1,4km Aglans DES4 p402-401=0,2km	2,50	KM		I
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Chailluz/Bregille/Aglans	10,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Chailluz	28,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Bois d'Aglans	2,20	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Bregille toutes les routes et grande sommière 303-307	3,20	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien de place de dépôt par broyage de la végétation Localisation : Massif de Chailluz Broyage de toutes les places de dépôt massif de Chailluz	2,00	HA		F
<input type="checkbox"/> Entretien de place de dépôt par broyage de la végétation Localisation : Aglans-Bregille Broyage de toutes les places de dépôts massif d'AGLANS et BREGILLE	1,50	HA		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements Localisation : RF Chapelets, Soue aux corbons, Bas de la côte, Genau, Acacias	10,60	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien de la végétation sur les plateformes Localisation : La Côte, parcelles 37 à 61	7,50	KM		F
	Sous-total		136 780,00 € HT	
TRAVAUX DE MAINTENANCE				
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel Localisation : Périmètre collines : Bregille, Chapelle des buis, Chaudanne, Planoise, Rosemont	32,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture) Localisation : Périmètre collines : Bregille, Chapelle des buis, Chaudanne, Planoise, Rosemont - Périmètre Chailluz jouxtant agglomération et forêt privée : peinture blanche double trait parallèle	32,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel Localisation : Parcellaire EA 2026 parcelles : 17-18-43-45-77-78-96-103-123-130-150-151-301-402-415-422-423 -425-431-438	31,00	KM		F

FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture) Localisation : Parcellaire de l'état d'assiette 2026 parcelles : 17-18-43-45-77-78-96-103-123-130-150-151-301-402-415-422-423 -425-431-438 - Parcellaire : peinture blanche un trait horizontal , périmètre : double trait parallèle - 2026	31,00	KM		F
		Sous-total	62 080,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
PARCELLE 5 - Rafraîchir désignation : mise en peinture Peinture orange fluo, 2 traits obliques au corps sur les tiges de diamètres < 50 cm et 2 croix au corps tiges de diamètres 50 cm et plus.				
PARCELLE 11 - Diagnostic préalable et plantation				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : relevé de couvert Localisation : 11.pa - Description du travail : [couper rez de terre tiges < 15 cm de diamètre concurrentes aux semis]	1,40	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 11.pa - Entraxe : [4] m	1,40	HA		I
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle des lignes de plantation Localisation : 11.pa - Ecartement des lignes (détailler les différents espacements à répéter entre 2 cloiso EXP) : [4] m	0,90	HA		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne pubescent Localisation : 11.pa - Provenance : [Provenance I-QPU901FR - Est et Massif Central Nord] - Possibilité de substituer la provenance par une autre prévue dans l'arrêté préfectoral en vigueur	756,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de cormier Localisation : 11.pa - Provenance : [Provenance SDO900FR - France] - Possibilité de substituer la provenance par une autre prévue dans l'arrêté préfectoral en vigueur	162,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de tilleul à petites feuilles (Tilia cordata) Localisation : 11.pa - Possibilité de substituer la provenance par une autre prévue dans l'arrêté préfectoral en vigueur - Provenance : [I-TCO200FR - Nord Est]	162,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 11.pa	1 080,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles, gaines filets à maille fine diam 14 cm, haut 1,2 m +1 tuteur acacia ou châtaignier de 1,5 m Localisation : 11.pa	1 080,00	U		I
PARCELLE 17 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 17.pa - Entraxe : [4] m	0,63	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 17.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne pubescent, Cormier, Merisier]	0,63	HA		I

FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
PARCELLE 18 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 18.pa - Entraxe : [4] m	6,33	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 18.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes sessile et pubescent, Merisier, Cormier et Erable sycomore]	6,33	HA		I
PARCELLE 21 - Ouverture de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de la régénération naturelle				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : implantation d'un jalonnement Localisation : 21.r - Entraxe : [4] m	2,27	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 21.r - Entraxe : [4] m	2,27	HA		F
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 21.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile, feuillus nobles]	2,27	HA		I
PARCELLE 43 : Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de la régénération naturelle				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : implantation d'un jalonnement Localisation : 43.r - Entraxe : [4] m	10,30	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 43.r - Entraxe : [4] m	3,50	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 43.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles, diversité]	3,50	HA		I
PARCELLE 46 : Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement du périmètre de la plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 46.j - Entraxe : [4] m	14,31	HA		I
PARCELLE 47 : Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement du périmètre de la plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 47.j - Entraxe : [4] m	4,60	HA		I
PARCELLE 54 : Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement du périmètre de la plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 54.i - Entraxe : [4] m	3,91	HA		I
PARCELLE 63 - Ouverture de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation, semis naturels				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : implantation d'un jalonnement Localisation : 63.r - Entraxe : [4] m	6,57	HA		I

FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 63.r - Entraxe : [4] m	6,57	HA		F
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 63.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Pins, Chêne pubescent, Merisier, Cormier, Erable Sycomore]	3,00	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 63.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes sessile, feuillus nobles]	6,57	HA		I
PARCELLE 72 - Ouverture de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation, semis naturels				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 72.r - Entraxe : [4] m	2,10	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 72.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CH PUB, CHS, COR, MER, ERS]	2,10	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : implantation d'un jalonnement Localisation : 72.r - Entraxe : [4] m	1,50	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 72.r - Entraxe : [4] m	1,50	HA		F
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 72.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHX, feuillus nobles et diversité]	1,50	HA		I
PARCELLE 77 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 77.r - Entraxe : [4] m	1,30	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 77.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes sessile et pubescent, Cormier, Merisier, Erable Sycomore]	1,30	HA		I
PARCELLE 84 - Ouverture de cloisonnements sylvicoles et peignage de la ronce				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : peignage de la ronce Localisation : 84.r	7,54	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : implantation d'un jalonnement Localisation : 84.r - Entraxe : [4] m	7,54	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 84.r - Entraxe : [4] m	7,54	HA		F
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 84.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHS, feuillus nobles]	7,54	HA		I
PARCELLE 88 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation, semis naturels				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 88.r - Entraxe : [4] m	6,97	HA		I

FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 88.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHS, CH PUB, COR, MER, ERS, diversité]	6,97	HA		I
PARCELLE 96 - Peignage de la ronce				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : peignage de la ronce Localisation : 96.r, 21.r, 72.r, 84.r	15,50	HA		I
PARCELLE 97 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation, semis naturels				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 97.pa - Entraxe : [4] m	1,40	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 97.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne pubescent, cormier, Erables champêtre et sycomore]	1,40	HA		I
PARCELLES 157, 162, 163 - Dolines - Dégagement manuel de plantation et semis naturels				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 157.pa, 162.pa, 163.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile, Merisier, Cormier, Tilleul et Erable Sycomore]	0,30	HA		I
PARCELLES 82,83,86,87,96 Dolines - Ouverture de cloisonnements sylvicoles, dégagement manuel de la régénération naturelle				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : relevé de couvert Localisation : 82.r, 83.rl, 86.r, 87.rl, 96.r - Description du travail : [couper rez de terre tiges < 15 cm de diamètre concurrentes aux semis]	1,60	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 96.r, 82.r, 83.rl, 86.r, 87.rl - Entraxe : [4] m	1,60	HA		F
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénéérations naturelles Localisation : 82.r, 83.rl, 86.r, 87.rl, 96.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [feuillus nobles, diversité]	1,60	HA		I
PARCELLES 43, 77, 89, 96, 99, 130, 168, 171, 174 : Entretien de cloisonnement d'exploitation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 168.pa, 171.pa, 174.pa, 43.r, 77.r, 84.r, 89.pa, 96.r, 99.pa - Entraxe : [18] m	40,75	HA		F
Sous-total			80 250,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
PARCELLE 103-115				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 103.af, 115.r - Entraxe : [15] m	5,50	HA		F
PARCELLE 114				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénéérations naturelles Localisation : 114.af - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles]	0,16	HA		I

FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
PARCELLE 115 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 115.j - Entraxe : [8] m	2,08	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 115.j - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles]	2,08	HA		I
PARCELLE 116				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 116.af - Entraxe : [5] m	1,00	HA		I
PARCELLE 121				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle localisée Localisation : 121.r Complément de relevé de couvert. Abattage et mise en tas sur les cloisonnements des fourré/gaulis hêtre/charme sous les semenciers de chêne. Environ 3 ha à parcourir : environ 30% de la surface à travailler; sous les semenciers de chênes - Description du travail : [Abattre les fourrés/gaulis de hêtre/charme sous les semenciers de chêne]	3,00	HA		I
PARCELLE 120-121				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 120.r, 121.r - Entraxe : [18] m	14,58	HA		F
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 120.r, 121.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles]	10,08	HA		I
PARCELLE 143 - Nettoyement de jeune peuplement avec création de cloisonnements				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 143.pa Doubler les cloisonnements d'exploitation Entraxe CLO exploit=14m Création CLO sylvi=7m - Entraxe : [7] m	0,55	HA		F
<input type="checkbox"/> Dépressage avec nettoyement de jeune peuplement Localisation : 143.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles, charmes/hêtre]	0,55	HA		F
PARCELLE 145 - Ouverture de cloisonnement sylvicole et peignage de la ronce				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 145.pa - Entraxe : [7] m	1,00	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement mécanique des régénérations naturelles Localisation : 145.pa	1,00	HA		I
PARCELLE 304 - Dégagement de régénération naturelle avec maintenance de cloisonnements				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 304.pa 1er passage - Entraxe : [4] m	1,36	HA		I

FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 304.pa 2e passage - Entraxe : [4] m	1,36	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 304.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles]	1,36	HA		I
PARCELLE 432 - Dégagement de plantation avec maintenance de cloisonnements				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 432.j - Entraxe : [4-5] m	1,88	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 432.j - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles]	1,88	HA		I
PARCELLE 433 - Déagement de régénération naturelle avec maintenance de cloisonnements				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 433.j ATTENTION : Ruisseau à ne pas franchir, contourner 1er passage - Entraxe : [4-5] m	1,82	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 433.j ATTENTION : Ruisseau à ne pas franchir, contourner 2e passage - Entraxe : [4-5] m	1,82	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 433.j - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles, aulnes]	1,82	HA		I
PARCELLE 435				
<input type="checkbox"/> Nettoiemnt de jeune peuplement Localisation : 435.j - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles]	3,41	HA		F
PARCELLE 436 - Dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 436.r - Entraxe : [4-5] m	3,59	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 436.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes, feuillus nobles, sapins]	3,59	HA		I
	Sous-total		27 320,00 € HT	
TRAVAUX DIVERS : Installation panneaux explicatifs (parquets de régénération, îlots de senescence)				
	Sous-total		0,00 € HT	
TRAVAUX DIVERS : Diagnostic, abattage, élagage des arbres portant des risques sur les infrastructures d'accueil				
	Sous-total		0,00 € HT	

FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DIVERS : Massif d'Aglans : repérage des regards du réseau de captage d'eau pour mise en sécurité				
	Sous-total		0,00 € HT	

Total Investissement 201 080,00 € HT	Total Fonctionnement 105 350,00 € HT	Total : 306 430,00 € HT
--	--	--------------------------------

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, BENOIT CHOLLET	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,
Date :	

Proposition d'état d'assiette 2026 - Forêt communale de Besançon

Origine	Unités de gestion	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume Commercial Feuillus (m3)	Volume Commercial Résineux (m3)	Mode de vente
retard	17_pa	AMEL	3,0	36	0	Bois façonnés - contrat feuillus
EA théorique	18_pa	E1	4,4	66	0	Bois façonnés - contrat feuillus
réglé	43_r	RS	7,3	51	0	Bois façonnés - contrat feuillus
retard	43_r	RD	3,0	120	0	Bois façonnés - contrat feuillus
EA théorique	45_j	E1	1,7	12	0	Bois façonnés - contrat feuillus
EA théorique	77_r	RCV	8,1	178	0	Bois façonnés - contrat feuillus
retard	78_j	E1	2,0	14	0	Bois façonnés - contrat feuillus
réglé	96_r	RCV	4,2	34	0	Bois façonnés - contrat feuillus
sanitaire	103_af	AS	1,0	15	0	Bois façonnés - contrat feuillus
EA théorique	115_r	RE	4,5	270	0	Bois façonnés - contrat feuillus
EA théorique	116_af	AMEL	9,5	142	0	Bois façonnés - contrat feuillus
anticipation	123_pa	E1	0,7	7	0	Bois façonnés - contrat feuillus
anticipation	130_pa	RCV	2,8	20	0	Bois façonnés - contrat feuillus
EA théorique	150_pa	AMEL	6,7	134	0	Bois façonnés - contrat feuillus
réglé	151_pa	E1	0,8	8	0	Bois façonnés - contrat feuillus
retard	160_pa	AMEL	7,3	220	0	Bois façonnés - contrat feuillus
gestion	301_pa	EMC	10,7	107	0	Bois façonnés - contrat feuillus
anticipation	402_af	E1	1,3	10	0	Bloc et sur pied
EA théorique	415_af	AMEL	6,3	188	0	Bois façonnés - contrat feuillus
EA théorique	422_r	RE	4,9	296	49	Bois façonnés - contrat feuillus
retard	423_af	E2	1,7	33	0	Bloc et sur pied
retard	425_r	APR	6,4	192	0	Bois façonnés - contrat feuillus
retard	431_af	AMEL	3,2	97	0	Bois façonnés - contrat feuillus
EA théorique	438_af	E1	3,3	27	0	Bloc et sur pied
RESINEUX	retard	2_pa	RE	3,0	0	Bois façonnés - contrats petits bois et gros bois résineux
	retard	6_pa	RA	2,0	0	Construction bois local et contrat petits bois
	retard	14_pa	RE	3,0	0	Bois façonnés - contrats petits bois et gros bois résineux
	EA théorique	403_r	RE	6,3	0	Bois façonnés - contrats petits bois et gros bois résineux
	retard	405_af	AMEL	0,7	0	Bois façonnés - contrats petits bois et gros bois résineux
	retard	423_r	RE	4,0	0	Bois façonnés - contrat gros bois résineux
123,8			2 277	2 002		

Lignes d'état d'assiette non proposées

Année prévue	Unités de gestion	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume Prévisionnel aménagement (m3)	Motif non retenu
retard	21_r	RS	2,27	68	0
EA théorique	22_j	E1	10,63	106	0
EA théorique	44_i	IRR	12,27	490	0
EA théorique	47_j	E1	3,09	30	0
retard	60_i	RD	4,19	628	0
EA théorique	61_i	IRR	6,71	335	0
EA théorique	72_r	RS	1,54	46	0
retard	79_j	E1	4,9	49	0
EA théorique	82_r	RD	3,74	224	0
retard	84_r	RS	7,54	150	0
retard	96_r	RD	4,19	125	0
EA théorique	99_pa	RS	1,24	49	0
EA théorique	100_pa	RS	3,77	113	0
EA théorique	119_af	AMEL	8,98	224	0
retard	120_r	RS	4,84	193	0
retard	121_r	RS	9,74	389	0
EA théorique	122_af	AMEL	14,06	421	0
retard	124_pa	E1	8,43	84	0
EA théorique	147_pa	AMEL	7,5	262	0
EA théorique	148_pa	RS	1,31	78	0
EA théorique	149_pa	AMEL	8,35	208	0
EA théorique	149_pa	RE	1,31	39	0
EA théorique	154_pa	RS	1,21	48	0
EA théorique	158_pa	AMEL	5,7	199	0
retard	159_pa	AMEL	8,98	269	0
EA théorique	165_r	RS	8,9	267	0
retard	168_pa	AMEL	6,83	170	0
retard	169_pa	AMEL	11,65	291	0
EA théorique	170_pa	AMEL	4,28	107	0
retard	171_pa	AMEL	9,71	242	0
retard	175_pa	AMEL	6,31	157	0
EA théorique	302_pa	AMEL	12,36	556	0
EA théorique	436_r	RD	3,59	179	0
RESINEUX	retard	11_pa	AMEL	6,1	0
	EA théorique	15_pa	AMEL	13,6	13
	EA théorique	16_pa	AMEL	10,18	10
	retard	19_pa	AMEL	8,86	0
	retard	20_pa	AMEL	7,38	0
	EA théorique	439_r	RS	1,87	0